

POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

GCM s'engage à fournir une performance durable de première classe dans la prévention des blessures, accidents ou maladies professionnelles et des dommages à l'environnement. **GCM** fera la promotion de ses valeurs tant à l'interne et à l'externe afin d'exercer une influence positive sur la santé, la sécurité et les comportements en matière d'environnement dans les communautés où nous vivons et travaillons.

La Direction de **GCM** et ses actionnaires veillent à faire preuve de leadership et d'excellence en matière de protection de la santé, la sécurité et l'environnement (SSE), y compris la promotion et le maintien du plus haut degré de bien-être physique, psychologique et social de tous ses employés, sous-traitants, visiteurs et du grand public et ce, dans tous les aspects de ses opérations. **GCM** s'engage à offrir et reconnait le droit des travailleurs à un environnement de travail sain et sécuritaire.

Tous les employés (Direction, superviseurs, travailleurs, sous-traitants et visiteurs) seront également responsables de réduire au minimum les incidents, que ce soit dans les installations de **GCM** ou sur les sites de nos clients. Les pratiques et procédures de travail sécuritaires seront clairement définies dans le *Programme de santé et de sécurité* de **GCM** à l'intention de tous les employés. Cette politique s'applique à tous les employés, entrepreneurs et visiteurs de **GCM**.

GCM s'engage à assurer l'amélioration continue de sa politique SSE, à réaliser un examen annuel de cette politique et à y apporter les changements nécessaires.

L'engagement de **GCM** envers la sécurité au travail se concrétise par les cinq points suivants.

- Formation et soutien :
 - S'assurer que le personnel de **GCM** est formé et apte à effectuer son travail, et s'efforce d'atteindre l'objectif de zéro blessure, souffrance ou mort accidentelle causée par ses activités professionnelles.
 - Assurer la présence d'experts en SSE à l'interne afin de fournir un appui aux employés.
- Application rigoureuse du Programme de santé et sécurité :
 - S'assurer que la Direction, les superviseurs les employés, les sous-traitants et les visiteurs sont conscients de leurs droits et responsabilités en matière de santé et sécurité.
 - **GCM** reconnait que les responsabilités en santé et sécurité sont partagées.
 - La Direction de **GCM** assume le leadership en ce qui concerne le *Programme de santé et sécurité*, son efficacité et son amélioration, ainsi que la mise en place des mesures de protection requises pour l'atteinte de conditions de travail sécuritaires.
 - Les employés, sous-traitants et visiteurs de **GCM** sont responsables d'offrir une collaboration sincère et sans réserve dans tous les aspects du *Programme de santé et sécurité*, y compris le respect des règles, lois et règlements en vigueur et l'application continue des principes de sécurité lors de l'accomplissement de leurs tâches.
 - Identifier et contrôler tous les risques en matière de SSE dérivant des activités professionnelles de **GCM**.
 - Éliminer le harcèlement au travail et enquêter suite à tout rapport de harcèlement.
 - Assurer la protection et le maintien de la santé et de la sécurité, y compris le bien-être physique, psychologique et social des employés.

- Application des meilleures pratiques de gestion en matière de SSE :
 - Respecter toutes les lois et réglementations industrielles en matière de SSE.
 - Aider ses clients à minimiser l'impact environnemental de leurs opérations et projets.
- Compréhension et respect des politiques et règlements des clients de **GCM** :
 - Collaborer avec tous les clients, partenaires, fournisseurs, concurrents et instances régulatrices afin de promouvoir l'amélioration continue des performances en SSE.
- Attitude ouverte et participative face à l'amélioration continue de la sécurité :
 - S'efforcer de toujours améliorer nos actions en matière de SSE par une surveillance constante de notre performance et la mise en œuvre d'actions préventives et correctives là où l'occasion se présente.
 - Travailler dans un esprit de concertation et de coopération avec les travailleurs

Signature : 
Alex Leduc, ing.

Date : 2022-02-21

pour : André Malenfant, Vice-président et Directeur général
des Opérations